

Trucs et astuces (17)

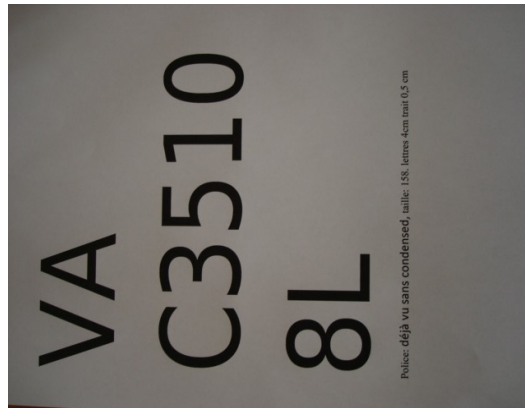
Marquage des kayaks voir note PM/NI/09.028/GC **Fabrication et pose des numéros et lettres d'immatriculation**

Il existe plusieurs façons d'obtenir ses lettres et chiffres d'immatriculation: Le marquage sur le pont est obligatoire et le latéral facultatif mais recommandé par Pagayeurs Marins.

- 1: L'achat pur et simple de ces caractères en auto-collant ou en magasin de pub.
- 2: La façon par soi-même de lettres et chiffres et leur collage, *coût environ un euro.*
- 3: La façon identique à la précédente afin de réaliser un trace-lettres.

Nous allons considérer la seconde car la troisième est une variante de la seconde!

Il suffit de taper dans une police appropriée et à la bonne taille les caractères (hauteur mini 1 ou 4 cm) puis d'imprimer ou faire imprimer sur un transparent, ensuite découper, mettre en page et coller sur le bordé de chaque coté avec du scotch transparent ou un double face. Le recouvrir aussi de scotch transparent pour éviter les infiltrations.



Nota: Il a été observé qu'un kayakiste avait été un peu plus loin en ajoutant aux caractères d'immatriculation son indicatif VHF et le numéro CIN(de coque), idem des morceaux de matériau réfléchissant à chaque extrémité sur le pont et/ou la coque .
C'est une excellente idée que Pagayeurs Marins encourage.



Yves Béghin.